

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons (Dieppe) Inc. | Numéro de permis 2020027 | Date d'inspection Le 03 décembre 2021 | |
| Nom de l'établissement Centre éducative les p'tits crayons 2 | | Numéro de téléphone (506) 384-5936 | |
| Adresse 520 rue Amirault Dieppe NB E1A 1C8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 23 À moins que par ailleurs il n'ait perdu le droit d'accès à l'égard de l'enfant, le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve. | 23 | 01 déc. 2021 | 03 déc. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>L'accès à la garderie était facile au moment de l'entrée.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a observé la période de repos. Tous les enfants avaient accès à un lit (matelas ou couchette). Il y avait de la musique calme dans chaque salle. Certains enfants ne dormaient pas et d'autres dormaient. Il y avait des livres et des jeux de table près d'eux pour ceux qui ne ressentait pas le besoin de dormir. Il y a eu une discussion avec l'exploitant pour maintenir cette recommandation.</p> |
|--|

original signé par
Paula Morin

03 décembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date